VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

L. C. CENTILIVRE VS. DIXIE LUMBER & BUILDING CO., LTD

No 90,570—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI le 22 septembre 1909 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux 624 rue Bourgogne entre les rues Lafayette et Pont en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Tous les meubles, effets et propriétés appartenant à ladite corporation, consistant de machines, fournitures, 5 chevaux, 2 mulets, 5 wagons, 1 "runabout" harnais, meubles de bureau, papeterie, etc.

LOUIS F. EBNST vs IDEAL LAUNDRY CO., LTD.

No 90 537—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—Bureau, 322 rue Baronne.

LUNDI, le 20 Septembre 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux, 625 rue Baronne, il sera vendu, tout entier, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 Septembre 1909, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Div. C, maintenant absent en congé

Le contenu entier de la Ideal Laundry, consistant de Machines, Approvisionnements, Chevaux, Mulets, Wagons, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Alex. Allison, Receveur. Denègre & Blair, Wy. H. Chaffe, Avocats pour le Receveur.

5 sept—9 12 19 26

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Benjamin D. Valverde VS Consumers Liquor Co. Ltd.

No 90,765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 21 septembre 1909, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux No 526 rue Poydras entre les rues Camp et Magazin, en vertu d'un ordre du Cour signé le 8 septembre 1909 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Tous les meubles, effets et propriétés appartenant à ladite corporation, consistant en vins liqueurs, whiskies, bières assorties, etc., ainsi installations et meubles de bureau et en général tous les installations mises en un établissement de liqueurs en gros, aussi bouteilles vides et boites pour bière, etc., et un cheval et harnais d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

E. A. GARCIA, Receveur.

Egle Saxon, André Lafargue, avocats pour receveur.

10 sept—10 12 19 21

J. L. Unorato.

ANNONCE JUDICIAIRE—Mme Amelia T. Stewart tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump, Jr. tuteur dativ de Gladys Stewart. No 89 903 Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Résidence double en brique à trois étages, Nos 617 et 621 rue St-Joseph à encan à midi, JEUDI le 7 octobre 1909—En vertu d'un jugement et ordre de l'honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée Mme Amelia T. Stewart tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump, Jr. tuteur dativ de Gladys Stewart No 89,903 ledit jugement rendu et prononcé le deuxième jour de septembre 1909 et signé le 2 septembre 1909 et les ordre et demandes adressés à J. L. Unorato et moi soussigné l'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne à midi, JEUDI 7 octobre 1909 la propriété ci-après décrite, comme suit.

Deux certaines lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés au Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, St Joseph, Julie et St Charles, désignés par les lettres F et G sur un plan dressé par Hugh St Ward, voyeur, daté du 1er mai 1888. Un dit certain lot G a été annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire le 28 février 1891, mesurant comme suit. Le lot F mesurant 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et est contigu au lot "G". Le lot "G" mesurant 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot "G" ayant l'usage d'une allée sur son côté le plus proche de la rue St Charles, 5 pieds 7 pouces à 7 lignes en longeur s'avançant en la rue St Joseph. Les bâtisses sur ceddits lots portant le numéro municipaux 171 et 173 nouveaux numéros 617 et 621 rue St Joseph.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit avec billets portant huit pour cent d'intérêt payables par quart de la portion du crédit, et l'acquéreur ont par an d'intérêt sur trois quarts de la portion du crédit garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. L'acte de vente devant être passé à la diligence de l'acquéreur pardevant Alphonse J. Comeau, notaire. L'acquéreur devant déposer 500 00 non portant aucun intérêt au moment de l'adjudication avec J. L. Unorato, encanteur et Agent de Propriétés Foncières 626 rue Gravier.

4 sept—5 11 18 26—oct 3 6

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Maumbourg et de Marie Montes, son épouse.

No 89,487—Cour Civile de District.

JEUDI, le 7 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre daté et signé le 3 septembre 1909.

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations etc. situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1560, borné par les rues Maurepas, Florida, Savage et Des Muriers ou Swamp et mesurant trente deux pieds de face à la rue Maurepas sur quarante huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Tanneau, voyer, du 5 juin 1809 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cet ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer sous l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier notaire, et déposer 10 pour cent du prix avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

8 sept—8 12 19 26—oct 3 7

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY" — State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties said declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd." the domicile whereof shall be in the City of New Orleans in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities, to borrow and lend money, to buy and sell property, real or personal, to act as agent for corporations or individuals, to act as such agent, and to guarantee the value of property and accounts.

No stockholder shall ever be held liable for any of liabilities or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City, upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500,000.00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each, payable in cash or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3,000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to be elected here for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the last Friday of January of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote, all Stockholders meetings to be held in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gustave J. Candeveille President, Archibald J. Douglas Vice-President, Francis W. Pike Secretary and Treasurer, Ernest T. Florance and Philip L. Asher, and succeeding Boards shall elect officers from among their number. The charter may be amended at the corporation meeting by a three-fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign herewith with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHREHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER,
LYLE SAXON,
Notary Public.

I the undersigned Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans State of Louisiana hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Ltd." was this day recorded in my office in Book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD
Deputy Recorder.

Aug 30 19 6
15 aug—15 22 29—sept 5 12 19

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE DE Propriétés de Choix Bien Situées et Rémunératives

—DANS LES—

SECOND ET CINQUIEME DISTRICTS.

Nos. 732-734-738 RUE ST-LOUIS.

—ET—

Nos. 439-441 RUE SEGUIN.

SUCCESSION DE BONAVENTURE BERAUD.

No 88 282—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger, Jr., Encanteur—Bureau No 235 rue Baronne.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, LE 7 OCTOBRE 1909, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir:

1: Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans Ilet No 63 borné par les rues Royale, St Louis, Bourbon et Conti, lequel lot mesure soixante neuf pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante-dix pieds tout en mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesdites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732 738 de rue St Louis, étant la même propriété acquise par ledit Bonaventure Beraud par achat de Mme Aglaé Watrigant comme il est démontré par un acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 17 juin 1874 enregistré en le Bureau des Transferts, en cette dite ville, dans le livre 105, folio 382. Les améliorations comprennent la résidence à deux étages et la batisse à trois étages de l'encoignure, occupée comme une buvette, et aussi par la Southern Branch de la Star Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $135 par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2 Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le faubourg Daverge, sur la rive droite du fleuve Mississippi à Alger maintenant le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No Seize dans l'Ilet No 7 (autrefois l'Ilet No 21), compris dans les rues Seguin, Alix et Bonny et l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter), d'après un plan fait par A. D. Hémécourt, voyer le 19 mars 1844 et déposé en l'étude de Henry Paul Caire, ancien notaire en cette ville comme plan No 22 du livre plans No 4, bis, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Seguin et Alix, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Seguin sur vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Alix, les bâtisses sur ledit terrain étant désignées par le numéro municipal 439 rue Seguin, étant la même propriété que ledit Bonaventure Beraud a acquise par achat de Mme Alice Koester comme il est démontré par un acte daté du 13 février 1907, passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville dans le livre 212 folio 503. Les améliorations comprennent la bâtisse à un étage avec bâtisse en bois dans le fond ayant deux étages, occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur doit déposé avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, pourvu que l'acquéreur ait l'option si il se décare au moment de l'adjudication de payer un tiers au plus comptant et la balance du prix en deux paiements parcels égales représentés par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant en faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites sur lesdits billets ou numéroter quelque part du sol et de tenir la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance etc. devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les baux sur les propriétés Nos 732 738 rue St-Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans. Une

ERNEST MILTENBERGER JR.
Encanteur

Miltenberger et Hincks 235 rue Baronne.
Carroll, Handerson & Carroll, avocats.

5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary Jane Magruder, veuve de H. L. Lancaster.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,870—Division D—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Jane Magruder, Vve de H. L. Lancaster, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Favrot & Friedrichs, avocats

10 sept—10 14 19

Succession de Dan M. Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90 020—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas P. Taquino, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—John J. McCloskey, avocat.

10 sept—10 13 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gondolf Structure vs Mme A. Gesana et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, Joseph Riley défendeur en cette affaire, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de Cour No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 16 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District dans l'Ilet borné par les rues Howard, Sud Liberté, Washington et dixième, lot 232, ledit lot mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Howard sur 190 pieds 6 pouces de profondeur, désigné par le No municipal 2822 rue Howard. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—H. W. Robinson avocat pour le demandeur.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Delphus vs John Bridges, aussi connu comme Frank ou Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 28,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 28 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No— borné par les rues Philip, Première, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face sur la rue Philip par 91 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur.

24 août—24 31—sept 6 13 20 28

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR

Rue Baronne entre les rues Constance et Magazin, dans l'Ilet borné par la rue Valmont.

Succession de Mme Rachel Beauford ou Buford—No 90,064—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.

PAR KENNEDY & AIREY, R. J. Kennedy, Encanteur—MERCREDI le 29 septembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, daté du 24 août 1909 pour le compte de la succession de Mme Rachel Beauford ou Beford, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 25 borné par les rues Bellecastle, Valmont, Constance et Magazin, ledit lot est désigné par le No 8 d'après un plan dressé par William Freyberg, voyer et déposé en l'étude de C. C. Ladmyers notaire en cette ville, ledit lot, mesure trente pieds de face à la rue Bellecastle sur quarante-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Le lot vendu aux frais de l'acquéreur payer devant Jazire Coyé Grissage ou notaire l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1909 10 0 0 de de l'acquéreur, au moment de l'adjudication.

[illegible]

24 sept—24 26 28

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE DE Propriétés de Choix Bien Situées et Rémunératives

—DANS LES—

SECOND ET CINQUIEME DISTRICTS.

Nos. 732-734-738 RUE ST-LOUIS.

—ET—

Nos. 439-441 RUE SEGUIN.

SUCCESSION DE BONAVENTURE BERAUD.

No 88 282—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger, Jr., Encanteur—Bureau No 235 rue Baronne.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, LE 7 OCTOBRE 1909, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir:

1: Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans Ilet No 63 borné par les rues Royale, St Louis, Bourbon et Conti, lequel lot mesure soixante neuf pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante-dix pieds tout en mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesdites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732 738 de rue St Louis, étant la même propriété acquise par ledit Bonaventure Beraud par achat de Mme Aglaé Watrigant comme il est démontré par un acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 17 juin 1874 enregistré en le Bureau des Transferts, en cette dite ville, dans le livre 105, folio 382. Les améliorations comprennent la résidence à deux étages et la batisse à trois étages de l'encoignure, occupée comme une buvette, et aussi par la Southern Branch de la Star Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $135 par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2 Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le faubourg Daverge, sur la rive droite du fleuve Mississippi à Alger maintenant le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No Seize dans l'Ilet No 7 (autrefois l'Ilet No 21), compris dans les rues Seguin, Alix et Bonny et l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter), d'après un plan fait par A. D. Hémécourt, voyer le 19 mars 1844 et déposé en l'étude de Henry Paul Caire, ancien notaire en cette ville comme plan No 22 du livre plans No 4, bis, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Seguin et Alix, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Seguin sur vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Alix, les bâtisses sur ledit terrain étant désignées par le numéro municipal 439 rue Seguin, étant la même propriété que ledit Bonaventure Beraud a acquise par achat de Mme Alice Koester comme il est démontré par un acte daté du 13 février 1907, passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville dans le livre 212 folio 503. Les améliorations comprennent la bâtisse à un étage avec bâtisse en bois dans le fond ayant deux étages, occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur doit déposé avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, pourvu que l'acquéreur ait l'option si il se décare au moment de l'adjudication de payer un tiers au plus comptant et la balance du prix en deux paiements parcels égales représentés par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant en faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites sur lesdits billets ou numéroter quelque part du sol et de tenir la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance etc. devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les baux sur les propriétés Nos 732 738 rue St-Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans. Une

ERNEST MILTENBERGER JR.
Encanteur

Miltenberger et Hincks 235 rue Baronne.
Carroll, Handerson & Carroll, avocats.

5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF

Vente du Shérif du contenu et installations etc., d'une Buvette aux

Nos 401 et 403 rue Baronne

Avec un Cash Register.

Licences d'Etat et de Ville de Buvette pour 1909.

C. P. Barreda, Joseph Dupuy, subrogé vs Louis Sablan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — Division C. — No 90 842 — En vertu d'un ordre de vente date du 13 septembre 1909 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI, 25 septembre 1909, à 10 30 heures a m. la propriété et après décrite, à savoir

Sur les lieux Nos 401 et 403 rue Baronne—

Le contenu entier et installations meubles et stock de vins, liqueurs variées diverses etc., d'une buvette, dans ledit local, d'après l'inventaire enregistré

1 Cash Register.

1 licence de ville de $500 et 1 licence d'Etat de $200 pour Buvette (pour balance pour année 1909

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur assurance.

14 sept—14 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Cinquième District.

Dans la rue Patterson.

(Dans l'Ilet borné par les rues Morgan, Bermuda et Seguin).

Dr Wm H. Riley vs Charles Weinberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90 464 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 7 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certaines lots de terre situés dans le bloc Quatre de l'étendue de terre bornée par les rues Farragut, De Armas, Socrates et la ligne de la propriété autrefois appartenant à G. Kohn, désignés par les Nos Vingt-un, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre du lot ci dessus mentionné; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan vingt-cinq pieds de face à la rue Farragut sur une profondeur de de cent dix-huit pieds et quatre lignes parallèles; la façade d'ici et Vingt-quatre commençant à un point cent pieds de distance du coin d'entre rues Farragut et Socrates ladite propriété décrite formant partie de l'étendue de terre qui a été subdivisée d'après le plan annexé à un acte de vente par Chester W. Brown à Leland J. Henderson, passé pardevant Charles G. Monentisch notaire daté du 29 juillet 1904 et est située dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans dans cette partie immédiatement désignée comme la Sud Nouvelle Orléans subdivisée dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation"

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions— comptant l'acquéreur devant faire un dépôt de 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication

LOUIS KNOP.
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

Zengel Thomas & Suthon avocats pour le demandeur

3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du vapeur à hélice "Radha".

W. G. Coyle and Co et als vs C. C. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 90 605 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, daté du 24 août 1909 pour le compte de la succession de Mme Rachel Beauford ou Beford, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 25 borné par les rues Bellecastle, Valmont, Constance et Magazin, ledit lot est désigné par le No 8 d'après un plan dressé par William Freyberg, voyer et déposé en l'étude de C. C. Ladmyers notaire en cette ville, ledit lot, mesure trente pieds de face à la rue Bellecastle sur quarante-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Le lot vendu aux frais de l'acquéreur payer devant Jazire Coyé Grissage ou notaire l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1909 10 0 0 de de l'acquéreur, au moment de l'adjudication.

[illegible]

24 sept—24 26 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 4 lots de terre du Cinquième District.

Dans le Sud Nouvelle-Orléans subdivisée dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation."

René J. Brunet vs Gorham Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,640. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 7 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le bloc Quatre de l'étendue de terre bornée par les rues Farragut, De Armas, Socrates et la ligne de la propriété autrefois appartenant à G. Kohn, désignés par les Nos Vingt-un, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre du lot ci dessus mentionné; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan vingt-cinq pieds de face à la rue Farragut sur une profondeur de de cent dix-huit pieds et quatre lignes parallèles; la façade d'ici et Vingt-quatre commençant à un point cent pieds de distance du coin d'entre rues Farragut et Socrates ladite propriété décrite formant partie de l'étendue de terre qui a été subdivisée d'après le plan annexé à un acte de vente par Chester W. Brown à Leland J. Henderson, passé pardevant Charles G. Monentisch notaire daté du 29 juillet 1904 et est située dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans dans cette partie immédiatement désignée comme la Sud Nouvelle Orléans subdivisée dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation"

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions— comptant l'acquéreur devant faire un dépôt de 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. B. Ferguson avocat pour le demandeur.

17 sept—17 18 24—oct 1 8 15 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division E—No 90,677—Adolph D. Mumme vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des reconcerces et pièces dûment vérifiés et enregistrés,

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi sur réunion des créanciers dudit Adolph D. Mumme soit convoquée et tenue, d'après la loi, devant Meyer S. Droitsa, notaire, en son bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans Etat de la Louisiane, commençant le 27me jour de septembre 1909, à 11 heures A. M. pour voter, accordant ou refusant l'application du dit Adolph D. Mumme pour répit de deux ans et dix mois [illegible] procédures contre la personne et la propriété du dit Adolph D. Mumme [illegible]

Nouvelle Orléans 14 septembre 1909.

Signé FRED D. KING Juge.

Pour copie conforme

JOS PRIMO Député Greffier.

Hardt & Moise avocats.

16 sept—16 20 25

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENA MEDARIS—No 87 046—Cour Civile de District Division E

Trois terrains désirables,

Troisième District, rue Macarty, entre les rues Rempart et St Claude.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E Cour Civile de District daté et signé en cour ouverte le 4 août 1909 et adressé à Will J. Morgan, encanteur il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI le 41 octobre 1909, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues N. Rempart, France, St Claude et Maxant, désigné par les lettres S, T, et U d'après un devis de voyer dressé par G. Unsee Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908 annexé à un inventaire pris par Wm V. Seeber notaire, le 17 septembre 1908, d'après cela lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Maxant sur la même la gear dans le fond, et par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 84 pieds 6 pouces, et lesdits lots sont composés des lots 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson voyer, daté du 20 mai 1833 déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en deux payable en un an et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en l'acte de vente l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente de vant être pardevant Wm V. Seeber notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN Encanteur
331 333 rue Carondelet

J. Rossi, avocat pour la demanderesse.

Zengel, Thomas & Suthon avocats pour la 3rd Dist. Savings Bank & Trust Co., tutrice pour le mineur.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH MORGAN.

No 90,367—Cour Civile de District Div C.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge agissant pour l'Hon. E. K. Skinner maintenant absent en congé je vendrai aux lieux No 2509 rue Dauphine meubles et effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré avec encanteur soussigné

LUNDI 27 septembre 1909, à 11 heures A. M.

Je vendrai aussi les effets div